



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 22 mai 2025 à 20 heures 30.

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10 + 5 procurations

Date de convocation :
le 13 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq
et le jeudi vingt-deux mai à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : FANTON Pascale procuration à GAS Joëlle, FRAC Valérie procuration à NADAL Laurent, MATHIEU Pierre procuration à LAVASTRE Norbert, JALLIFFIER-ARDENT Catherine procuration à DOSE Nathalie, ARNAUD Jérôme procuration à PLUTINO Antoine

Franck REBOULET est élu à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Ordre du Jour de la séance

1. Subvention exceptionnelle à l'association des jeunes vignerons de Cavillargues
2. CAGR – Convention d'instruction des autorisations d'urbanisme
3. Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.
4. Modification de la délibération n° 2025-010 concernant la régie de recette et la fixation des tarifs
5. Dénomination du stade communal
6. Questions diverses

Après lecture du **procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2025**, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1^{ère} Délibération (D2025-019) – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des jeunes vignerons de Cavillargues

Le rapporteur, Mr NADAL Laurent expose la délibération au conseil municipal. Aucune remarque, ni question. **Approbation à l'unanimité.**

2^{ème} Délibération (D2025-020) – Autorisation donnée à M. Le Maire pour signer la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Le rapporteur, Mr NADAL Laurent expose la délibération au conseil municipal. Aucune remarque, ni question. **Approbation à l'unanimité.**

3^{ème} Délibération (D2025-021) – Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet et modification du tableau des emplois

Le rapporteur, Mr NADAL Laurent expose la délibération au conseil municipal. Aucune remarque, ni question. **Approbation à l'unanimité.**

4^{ème} Délibération (D2025-022) – Régie des recettes et fixation des prix

Le rapporteur, Mr NADAL Laurent expose la délibération au conseil municipal. Aucune remarque, ni question. **Approbation à l'unanimité.**

5^{ème} Délibération (D2025-023) – Dénomination du stade communal

Le rapporteur, Mr NADAL Laurent expose la délibération au conseil municipal. Aucune remarque, ni question. **Approbation à l'unanimité.**

Questions diverses : Courrier de M. PUGNERE Alain

M NADAL Laurent maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de M. Alain PUGNERE, qui se plaint de l'état des toilettes publiques hommes de la place Etienne Brunel. Donnant selon lui une mauvaise image de la commune.

Réponse écrite de M. le maire réalisée aussitôt le courrier arrivé.

Le nécessaire sera fait pour rendre les toilettes opérationnelles. Il faut souligner qu'il faut lutter malheureusement contre l'incivilité et aux dégradations récurrentes du lieu.

M NADAL Laurent maire souligne aussi qu'il aurait aimé voir M Alain PUGNERE se donner autant de mal et d'avoir cet esprit critique lors de ses anciennes fonctions électives comme Adjoint au Maire de la commune, afin de surveiller l'état des réseaux humides dont il a seulement été capable de laisser une ardoise de plus de 5 millions € de travaux d'investissement et d'avoir un instinct de vigilance plus accru sur l'élaboration du projet du PLU de son maire de l'époque.

La séance est levée à 21h10

**Le Secrétaire
Franck REBOULET**

**Le maire
Laurent NADAL**